

l'organe des ouvriers, ce bon résultat de la loi Augé ne devrait être considéré que comme le triomphe du capital fixe, immobilisé, qui ne produit rien pour l'humanité, aux dépens du capital actif, du capital industriel, qui circule et fait vivre le travailleur.

Si nous transportions sa théorie dans un autre champ d'industrie, la chaussure, par exemple, il en verraient du premier coup la portée qu'il n'a pas l'air de soupçonner. Il se faisait beaucoup trop de chaussures à Québec, l'été passé; la crise est venue; une douzaine de fabriques ont fermé leurs portes; celles qui restent n'en sont que plus prospères; mais que deviennent les ouvriers de celles qui sont en faillite? Et si la crise de la chaussure à Québec pouvait être attribuée à une législation particulière, ne serait-il pas le premier à en réclamer le rappel?

Mais encore, si nous admettons que la suppression de la construction ait pu produire un bon résultat à un certain point de vue et pour une certaine classe de capitalistes, nous n'en sommes pas moins convaincu que, si elle se continuait, elle provoquerait des désordres économiques beaucoup plus sérieux pour la société, en général et principalement pour les ouvriers.

"La loi Augé, dit encore le confrère, ne fait que consacrer un principe que les négociants cherchent eux-mêmes à mettre en force. La garantie du paiement des matières premières et de la main-d'œuvre qui les transforme....."

Les négociants n'ont jamais demandé à conserver leur privilège de fournisseurs, ou de manufacturiers sur la marchandise passée entre les mains des tiers. A ce sujet, nous signalons au confrère les résolutions du Board of Trade, demandant que les fournisseurs de matériaux fussent exclus du bénéfice de la loi Augé.

Le Board of Trade, que le confrère reconnaît sans doute comme représentant bien les négociants de notre ville, ne voit pas pourquoi les fournisseurs de matériaux seraient plus protégés que les fournisseurs d'autres genres de marchandises.

Que l'on donne à l'ouvrier et aux fournisseurs de matériaux toute la protection possible, nous en sommes; mais pas aux dépens d'intérêts tout aussi dignes de protection, mais pas aux dépens des intérêts de l'ouvrier lui-même!

Nous serions bien étonné si notre confrère pouvait publier une résolution du Conseil Central des Métiers

de la construction, exprimant la satisfaction de ce conseil à propos des résultats obtenus jusqu'ici par la loi Augé.

LA SITUATION DES BANQUES

Le compte rendu des opérations du onzième mois de 1894 que nous trouvons dans le tableau de la situation des banques, publié par nous la semaine dernière, nous apporte la confirmation de nos prévisions; la circulation, au lieu de continuer à augmenter, diminue; le mouvement des récoltes étant terminé pour la saison, les banques n'ont plus l'occasion de faire circuler leurs billets dans nos campagnes; au contraire, ces billets commencent à revenir à leur source après avoir, en chemin, servi à acquitter les dettes du cultivateur au marchand, du marchand au manufacturier ou au fournisseur de gros, et sont finalement retournés à leur banque d'émission, soit en paiement de billets échus, soit en dépôt. Le paiement des dividendes dus le 1er décembre en fera peut-être ressortir un certain nombre, mais leur excursion sera, pour la plus grande partie, de courte durée et il n'en restera pas beaucoup de trace au 31 décembre.

Les dépôts ont augmenté pendant le mois de novembre de plus de \$3,000,000. Ils sont maintenant de :

Dépôts en compte courant.....	\$ 69,364,659
Dépôts à intérêt.....	113,842,322

Total..... \$183,206,981
C'est-à-dire que les banques ont à leur disposition, en fonds appartenant à leurs clients, plus du double de leur capital et de leur réserve réunis.

Il faut remarquer que, pendant que les dépôts aux banques augmentent ainsi d'une façon continue, les dépôts aux caisses d'épargne du gouvernement diminuent avec la même constance, quoique sur une moindre échelle. Il est donc évident qu'une partie des épargnes qui allaient autrefois aux caisses d'épargne du gouvernement, se dirigent maintenant vers les banques, depuis que le gouvernement a baissé son taux d'intérêt.

Et cela nous amène à la question du taux d'intérêt que les banques paient à leurs déposants. Devant l'impossibilité de trouver placement des fonds déposés à plus de 4 p. c. en dehors de la demande, assez limitée, de l'escompte commercial, presque toutes les banques de notre ville s'étaient entendues pour fixer à 3 p.

c. le maximum de l'intérêt sur leurs dépôts. La banque du Peuple n'a pas cru de voir acquiescer d'une manière absolue à cet arrangement qui, en conséquence, n'a pu être mis à exécution. La banque du Peuple, nous a expliqué son président, a obtenu, à sa succursale de la rue Ste Catherine Est, près d'un million de piastres de dépôts, en partie enlevés à des institutions concurrentes, par la promesse d'un intérêt de 4 p. c. Elle était bien prête à accepter l'arrangement, limitant l'intérêt à 3 p. c. mais pour les nouveaux comptes seulement, croyant que ce serait manquer à ses engagements envers ses déposants antérieurs si elle réduisait le taux convenu avec eux.

Mais revenons à nos moutons. Nos banques se sont acquittées de leur dette aux banques anglaises jusqu'à concurrence de \$1,500,000; elles ont augmenté le montant de leur capitaux placés aux Etats-Unis de \$2,600,000. La souscription de l'emprunt de cinquante millions des Etats-Unis, qui a été la cause de ces déplacements de fonds, leur a par conséquent fourni une nouvelle occasion de faire fructifier leurs capitaux. Imitant l'exemple des banques des Etats-Unis, elles ont gardé leur stock d'or et ont fait racheter en or par le gouvernement fédéral \$1,000,000 de ses billets, pour souscrire à l'emprunt.

Voici un tableau comparatif résumé de la situation des banques au 31 octobre et au 30 novembre 1894.

	PASSIF.	
	31 octobre 1894	30 novembre 1894
Capital versé.....	\$62,207,685	\$62,267,685
Réserves.....	27,261,749	27,287,526
Circulation.....	\$34,516,651	\$33,076,868
Dépôts des gouvernements.....	4,664,442	5,134,883
Dépôts publics remb. à demande.....	67,950,583	69,364,659
Dépôts publics remboursables après avis.....	111,885,357	113,842,322
Dépôts ou prêts d'autres banques garantis.....	62,645	27,820
Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis.....	2,825,081	2,947,418
Balances dues à d'autres banques au Canada.....	167,984	178,087
Balances dues à d'autres banques à l'étranger.....	118,887	150,752
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.....	4,502,018	3,089,477
Autres dettes.....	218,628	799,520
Totaux, passif.....	\$225,912,318	\$228,597,876
	ACTIF.	
Espèces.....	\$ 7,845,946	\$ 7,958,432
Billets du Dominion.....	15,672,011	14,790,407
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,821,271	1,810,736
Billets et chèques d'autres banques.....	7,285,166	7,343,825
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis.....	66,661	27,820
Dépôts faits à d'autres banques au Canada.....	4,112,540	3,789,940